

Marché public à procédure adaptée n°2018-04 – Voyage scolaire à la montagne passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir Adjudicateur : Mme CAIGNAERT, Principale du collège
Contact : M. BARDAUD, Adjoint gestionnaire

Article 1- Objet et durée du marché

Le présent marché concerne l'organisation d'un voyage scolaire à Châtel, Haute Savoie, du 17/03/2019 au 23/03/2019.

Article 2- Engagement du candidat

Article 2.1 – Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public (voir le règlement de consultation), et conformément à leurs clauses et stipulations, le signataire :

- S'engage sur la base de son offre
- Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

Nom ou raison sociale du signataire :

Domiciliation ou siège social :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Immatriculation INSEE :

Numéro SIREN (9 chiffres) :

Code APE :

Numéro d'inscription au RCS :

Article 2.2 – Coordonnées bancaires du candidat

Les coordonnées bancaires complètes (IBAN et BIC) doivent être présentes sur la facture.

Article 2.3- Montant de la (ou des) offre (s).

Remplir les cases correspondant à vos offres.

Lot et n° de proposition	Montant total HT	TVA	Montant total TTC

Article 3 – Identification du pouvoir adjudicateur

– Désignation du pouvoir adjudicateur

Collège Boris Vian

5 rue Louis Blériot – BP 9

14270 MEZIDON VALLEE D’AUGE

Tél. : 02.31.20.06.45

Fax : 02.31.20.35.20

e-mail : int.0140070a@ac-caen.fr

– Nom, prénom et qualité du signataire du marché public :

Mme CAIGNAERT Brigitte, ordonnateur

– Personne(s) habilitée(s) à donner des renseignements :

M. BARDAUD Vincent, adjoint gestionnaire

– Désignation du comptable assignataire :

M. LUCAS Michael, agent comptable du Lycée Louis Liard de Falaise

Article 4 – Engagement du candidat

Le candidat s’engage sur la base de l’offre tarifaire inscrite au bordereau des prix et au présent article 2.3 :

(Veuillez cocher la case ci-dessus pour confirmer votre engagement)

Article 5 – Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée pour l’offre suivante : offre n°

Pour le Collège Boris Vian : à Mézidon Vallée d’Auge, le

Signature de l’ordonnateur

Article 6 – Signature du candidat

Cet acte d'engagement n'est à signer de manière manuscrite qu'une fois votre offre acceptée par le pouvoir adjudicateur, en fin de procédure.

**Nom, Prénom et qualité du
signataire (*)**

Lieu et date de signature

Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.